



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit du mois d'Avril, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CONSTANT Julie – BELVAL Jean-Noël – PICHONNIER Hélène – WAREMBOURG Noël –
BAHEUX Bernard – BOQUET Christophe – GLACON Paul – FRAMMERY Jean-Pierre – FAVIER Bernard
– HIEL Charles – DHALLEINE Christophe

Président : VERGEOT Claude

Absents excusés : NICOLAS Ariane (ayant donné procuration à GLACON Paul), ANSELIN Jérémy et DELCUSE Sébastien.

Secrétaire : CONSTANT Julie

Compte administratif 2020 :

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe présente les résultats du compte administratif 2020 :

Section de fonctionnement : recettes = 411 957,35 €
dépendes = 242 262,96 €
clôture = excédent de 169 694,39 €

Section d'investissement : recettes = 430 313,57 €
dépendes = 474 547,34 €
clôture = déficit de 44 233,77 €

Ensemble : recettes = 842 270,92 €
dépendes = 716 810,30 €
clôture = excédent de 125 460,62 €

Sous la Présidence de Monsieur Paul GLACON, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2020.

Taux d'imposition 2021 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- taxe foncière « Bâti » : 37,22%
- taxe foncière « Non bâti » : 45,99%

Attribution des subventions :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- Société de pêche : 100 €
- Jeunes sapeurs pompiers : 50 €
- Anciens sapeurs pompiers et veuves : 100 €
- Avotra France : 100 €
- Coopérative scolaire de Fressin : 100 €
- Société de chasse : 100 €
- Foyer rural : 100 €
- Avenir Fressinois : 560 €
- Amis du Patrimoine ; 100 €
- Union sportive Créquy Planquette : 560 €
- Comité des fêtes : 100 €
- Association du château : 100 €
- Club amitié : 100 €
- Anciens combattants : 100 €

Vote du budget primitif 2021 :

Après s'être fait présenter les propositions établies par la Commission des Finances, pour le budget primitif 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions, permettant l'équilibre du budget comme suit :

- Fonctionnement : 477 905,93 €
- Investissement : 392 044,66 €

Eureka : achat de table et panneaux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à l'association EUREKA pour l'achat d'une table de pique-nique et des panneaux indicateurs.

Le montant du devis s'élève à 210 € pour la table et 60 € TTC par panneau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ces achats.

Pignon de la mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le mur du pignon de la mairie se détériore de plus en plus (en grande partie à cause du gel).

Les pierres autour de la fenêtre seront remplacées.

Monsieur le Maire présente les devis de l'EIRL Thierry SANTUNE d'un montant de 5078,40 € TTC pour les matériaux, et de l'Association Campagne Services, d'un montant de 4498 € TTC pour la main d'œuvre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité ces devis.

Sécurisation de l'Eglise :

Monsieur le Maire évoque également les travaux de sécurisation de l'Eglise présentés par Noel WAREMBOURG.

Des travaux de mise aux normes de l'éclairage, de l'électricité, de l'alarme incendie et des blocs de secours seront réalisés par l'entreprise EGI qui propose un devis de 7552,43 € HT, soit 9062,92 € TTC.

Le grand chauffage de l'Eglise n'étant plus aux normes, il sera démonté par l'entreprise en accord avec le Conseil.

Il faudra également envisager de changer le mouton de la cloche et les roulements.

Indemnité receveur municipal :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le percepteur invite le Conseil à délibérer afin de lui délivrer ou non une indemnité pour assurer les prestations de confection des documents budgétaires à compter de l'année 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Redevance FDE :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le pourcentage de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité perçue par la FDE et reversé à la commune va changer à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Actuellement à 97%, il sera de 95% en 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

- Secourisme : aucun habitant ne s'est manifesté depuis l'annonce sur le site internet pour une formation aux premiers secours et utilisation d'un défibrillateur.
Il faut faire passer l'information par un avis dans les boites aux lettres.
- Vaccin : un avis sera distribué à la population pour informer de l'installation d'un centre de vaccination à la Maison de Santé à Fruges.
- Elus : les élus et anciens élus qui ont accompli 20 ans et plus de service, peuvent être mis à l'honneur par la remise d'une médaille qui compte 3 échelons : Argent pour 20 ans de services accomplis / Vermeil pour 30 ans de services / Or pour 35 ans de services.
L'information sera diffusée dans le prochain « Fressinfo » et les intéressés devront se manifester en Mairie.
- Sécurisation : la commune attend le rapport de la Sous-Préfecture concernant la sécurisation de la voirie.
- Pont : il faut s'intéresser au problème du Pont du Guyot.